

# COMMUNE d'ANJOUTEY

## Compte rendu de la réunion du Conseil municipal du 26 avril 2018

**Présents** : Mesdames Pamela BOUDIER, Catherine CUENOT, Catherine ROY, Gisèle VALLON, Messieurs Jean-Pierre BRINGARD, Norbert DIDIER, Yannick DOLADILLE, Arnaud DOYEN, Gilles MAGNY, Zo RASATAVOHARY, Patrice THOMAS

**Excusés** : Madame Muriel SCHNELL, Monsieur Anthony SIMON

Conformément à l'article L 2121-18 du CGCT, la séance est publique.

Le Maire constate le quorum et ouvre la séance.

Le Conseil municipal désigne Monsieur Jean-Pierre Bringard, secrétaire de séance.

### Ordre du jour du Conseil Municipal

- Tarifs pour la fête du village 2018
- Taux d'imposition des taxes directes locales
- Travaux forestiers en 2018
- Location du logement - 1 rue d'Etueffont
- Location en cas de vacance du logement de l'école - 1 rue d'Etueffont
- Convention d'entretien des espaces Verts / Bourg-Sous-Châtelet
- Convention de conception et de réalisation avec le lycée agricole de Valdoie
- Questions diverses

**Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 29 mars 2018 est adopté à l'unanimité.**

### Tarifs pour la fête du village 2018

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe les nouveaux tarifs des différentes prestations et produits applicables lors des manifestations et fêtes du village (cf. document en annexe).

### Taux d'imposition des taxes directes locales 2018

Il est voté à l'unanimité d'appliquer une augmentation de 0,2% à la taxe d'habitation (les dotations de l'Etat diminuant encore en 2018 d'où une perte de recette pour la commune et le taux de la taxe d'habitation à Anjoutey ayant diminué fortement en 2017 suite au regroupement des communautés de communes (de 12,15% à 11,30%). Les taux des taxes sur le Foncier restent inchangés en 2018, à savoir :

- taxe d'habitation (TH) : 11,50 %
- taxe sur le Foncier Bâti (TFPB) : 13.78 %
- taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNPB) : 40.79 %

Ces taux d'imposition peuvent être augmentés par d'autres collectivités et par l'Etat, mais de manière autonome et sans concertation avec la Commune.

### Travaux forestiers, coupes et ventes de bois en 2018

Les travaux forestiers et les ventes de bois de l'année 2018 sont fonction du programme d'actions forestières définies par l'ONF.

Les Elus demandent à ce que la parcelle 22 (parcelle de sapins Douglas au-dessus de la rue Martin) soit coupée complètement au vu du peu de bois restant et de l'instabilité du peuplement proche des habitations. La parcelle 22 sera conservée dans le domaine forestier d'Anjoutey et ne sera pas compensée par l'achat de parcelles forestières de surface équivalente. Au jour d'aujourd'hui les parcelles forestières proposées à l'achat à la commune ne sont pas «intéressantes» soit elles représentent un investissement trop important pour la commune, soit leur prix est au-dessus du cours du marché en raison du nombre de m<sup>3</sup> de bois et des difficultés à pouvoir évacuer le bois produit par la parcelle.

Dans un premier temps et sous condition d'acceptation de l'ONF, le repeuplement forestier de la parcelle 22 sera par régénération naturelle (faculté d'un écosystème forestier à se reconstituer spontanément en utilisant le cycle

naturel de reproduction des peuplements en place). Les arbres, ainsi créés, pourront après 5 à 15 ans, être vendus et broyés pour de la plaquette bois.

Les plantations du projet ERFICAL seront faites en 2019. Les coupes du projet ERFICAL seront faites en 2018, conformément au vote du budget primitif (BP) 2018.

Après lecture et discussion des documents proposés par l'ONF, le Conseil municipal adopte à l'unanimité le projet de travaux forestiers et de ventes de bois pour l'année 2018 proposé par l'ONF.

A noter que les travaux forestiers seront uniquement en 2018 :

- Dégagement + cloisonnements de la parcelle 2r
- Dégagement + cloisonnements de la parcelle 7r
- Dégagement + cloisonnements de la parcelle 8r

#### **Location du logement de l'école - 1 rue d'Etueffont**

Madame Leber Gisèle qui habite actuellement à Etueffont, souhaite louer le logement, situé au 1 rue d'Etueffont à Anjoutey (au-dessus de l'école), en attendant d'habiter un appartement en cours de rénovation.

Monsieur le Maire propose un bail d'une durée de 12 mois (du 1<sup>er</sup> mai 2018 au 30 avril 2019) et qui fixe le tarif annuel de location à 2 820 euros (hors charges locatives) soit 235 euros par mois. Le loyer est indexé et révisé chaque année à la date d'anniversaire de la signature du bail du logement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le tarif de location du logement : 2 820 euros par an (hors charges locatives)
- autorise le Maire à signer le bail de l'appartement susmentionné.

#### **Location en cas de vacance du logement de l'école - 1 rue d'Etueffont**

En cas de vacance du logement situé 1 rue d'Etueffont à Anjoutey, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise le Maire à signer le bail de l'appartement susmentionné.
- décide du tarif minimum de location du logement : 2 820 euros par an (hors charges locatives)

#### **Convention de mise à disposition des employés communaux avec Bourg sous Châtelet**

Il est proposé que les employés communaux de la commune d'Anjoutey réalisent les travaux d'entretien des espaces verts de la commune de Bourg sous Châtelet.

Monsieur le Maire propose de signer la convention de la commune de Bourg sous Châtelet pour organiser l'entretien des espaces verts de la commune de Bourg sous Châtelet. La convention définit la durée de la convention, les modalités des travaux et les tarifs de rémunération du service.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le projet de convention cité ci-dessus
- autorise le Maire à signer la convention.

#### **Convention de conception et de réalisation avec le lycée agricole de Valdoie**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une convention établie par l'Etablissement Public local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole de Valdoie et par le Centre de Formation Pour Adultes de Valdoie relative à la Conception et à la Réalisation d'un Square de la biodiversité, dont le montant s'élève à 3 500 euros toutes taxes comprises.

Les travaux à réaliser sont :

- Pavage sur l'ensemble de la surface prévue au projet, avec le même modèle de pavé que pour la phase 1
- Finalisation du ver de terre inséré dans le pavage, réalisé en dalles alvéolaires remplies de gravillons. La délimitation latérale est assurée par les mini-palissades utilisées précédemment, mais posées en affleurement du pavage.

- Réalisation de la spirale aromatique entourée de mini-palissades utilisées précédemment et formée à l'aide de pierres de grès disponibles aux ateliers de la commune. Les pierres seront redécoupées au besoin et façonnées de façon à constituer la spirale qui sera ornée de plantes aromatiques.
- Semis des joints de pavage, ainsi que des abords.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de Conception et de Réalisation d'un Square de biodiversité avec le Directeur de l'Etablissement Public local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole de Valdoie ainsi qu'avec le Directeur du Centre de Formation Pour Adultes de Valdoie

## Divers

### Prospective pour la commune

Sébastien Gégout (société I-Efficience) a participé au Conseil municipal, a échangé et a discuté sur le budget communal et la prospective financière de la commune en particulier :

- l'état des lieux de la commune. Anjoutey, par rapport à d'autres communes de même strate démographique, a une très bonne gestion financière. Néanmoins la diminution de l'épargne brute (excédent de fonctionnement) est à freiner, les recettes de fonctionnement sont donc à augmenter.
- l'évolution de la dotation générale de fonctionnement, donnée par l'Etat aux communes, a diminué de 35 000 euros entre 2014 et 2017. Elle risque encore de diminuer d'autant dans les années futures.
- Les dépenses de fonctionnement sont à maintenir à coût constant ou à diminuer (tout en conservant les mêmes services aux usagers) en privilégiant la mutualisation (entre les communes et l'intercommunalité) des outils, des ressources humaines, des équipements... De nombreux efforts ayant été fait sur les dépenses, il sera impossible de les diminuer dans les années futures.
- Des nouvelles recettes communales sont à trouver :
  - o La commune doit réfléchir et étudier pour acheter des terrains (qui auront plus de valeur dans plusieurs années), des forêts (pour des recettes de coupes de bois), des équipements et des logements (les proposer dans la mesure du possible à la location et entre autres à des familles avec jeunes enfants). Elle doit aussi améliorer les biens communaux existants (par exemple l'isolation énergétique), éventuellement les revendre si nécessaire. Elle doit travailler dans ces domaines (en particulier dans le locatif de biens) comme un investisseur du secteur privé et sur le moyen terme (3 à 5 ans).
  - o La commune doit travailler sur la valorisation des bases fiscales avec la construction de nouvelles habitations et la mise en valeur de logements vacants...
  - o D'autres sources de revenus sont à trouver et à mettre en œuvre, en utilisant par exemple des fonds intercommunaux et régionaux, des fonds du pôle métropolitain.

### Installation illégale de gens du voyage

Suite à l'installation illégale des gens du voyage du sur le stade d'Anjoutey du dimanche 15 avril 2018 au dimanche 22 avril 201, des mesures sont étudiées et à prendre par Gilles Magny afin d'éviter d'autres installations.

### Recycl'Autos - demande d'enregistrement IPCE d'un centre de véhicules hors d'usage

Suite à l'arrêté de mise en demeure pris par la Préfecture du Territoire de Belfort à l'encontre de Monsieur Carvalho, gérant de la société Recycl'Autos, ce dernier a déposé, afin de régulariser sa situation, une demande d'enregistrement et d'agrément pour l'exploitation de ses installations d'entreposage, dépollution, démontage de véhicules hors d'usage sur le territoire de la commune d'Anjoutey à la zone de la Noye.

Des usagers, des personnes politiques et des communes (dont Anjoutey) ont répondu défavorablement, dans le cadre d'une enquête publique à l'installation d'un centre de véhicules hors d'usage.

Une réunion a eu lieu le 19 avril 2018 en préfecture du Territoire de Belfort concernant la demande d'enregistrement IPCE d'un centre de véhicules hors d'usage.

La société Recycl'autos obtiendra son agrément comme centre de véhicules hors d'usage quand toutes les installations nécessaires contre la pollution et pour la protection de l'environnement seront faites, celles

concernant l'urbanisme seront à faire au plus tard pour fin d'année 2018. Cela suppose au préalable une validation du Conseil Départemental de l'Environnement, des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST). Néanmoins, dès début mai 2018, des contrôles par de la DREAL sont à faire pour vérifier la volonté de mise en conformité et par la suite la mise en conformité du lieu.

#### **Cérémonies de commémoration**

Les cérémonies de commémoration de la fin des combats de la Seconde Guerre Mondiale se dérouleront le mardi matin 8 mai 2018 à Anjoutey à 09h15 au monument aux morts d'Anjoutey puis à la stèle Burais d'Anjoutey.

#### **Ecole**

Une étude en cours pour une ouverture d'une classe supplémentaire. Des discussions sont en cours entre la CCVS et l'inspection académique.

Le Conseil municipal est clôturé à 23 heures.